



PROCES-VERBAL

DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 31 mars 2016

L'an deux mille seize, le jeudi 31 mars à 20 heures 15 minutes, le conseil municipal de la commune de Frontenay-Rohan-Rohan dûment convoqué le 25 mars 2016, s'est réuni en session ordinaire dans la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Bernard BARAUD, Maire,

Nombre de conseillers en exercice : **23**

Nombre de membres présents : **19**

Nombre de votants : **22**

Présents : Bernard BARAUD, Alain CHAUFFIER, Raymond CAILLETON, Sylvie BRUMELOT, Martine PEDROLA, Michel MAGNERON, Claude POUPINOT, Valérie MESNARD, Elisabeth DEGORCE, Olivier POIRAUD, Thierry ALLEAU, Sandrine DOOLAE GHE, Brigitte BONNAUD-TOUCHARD, Stéphane BARILLOT, Véronique GUIGNE, Cyril RIGAUDEAU, Sonia THOMAS, , Cécile DRAUNET, Aurélia LAURENT.

Absents excusés : Laurent COCHELIN, Pierrick CLEMENT, Katia GABILLIER

Absent : Bruno PAROLDO

Procuration : Laurent COCHELIN à Brigitte BONNAUD-TOUCHARD, Pierrick CLEMENT à Bernard BARAUD, Katia GABILLIER à Cécile DRAUNET.

Secrétaires : Raymond CAILLETON, Olivier POIRAUD

Préalablement à la séance du Conseil Municipal, Monsieur Pierre JULAN, Directeur Général de la Communauté d'Agglomération du Niortais, invité, annonce son prochain départ à la retraite et remercie le Maire ainsi que les membres du Conseil Municipal de Frontenay-Rohan-Rohan de leur collaboration pendant les 14 années passées à la CAN.

Monsieur le Maire le remercie au nom de la commune.

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU 25 FEVRIER 2016

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir se prononcer sur le procès-verbal du conseil du 25 février 2016 qui leur a été transmis avec le présent rapport de présentation.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve ce procès-verbal.

MODIFICATION DES STATUTS DU SMEPDEP DE LA VALLEE DE LA COURANCE

Lors de sa réunion du 03 mars dernier, le Comité Syndical du S.M.E.P.D.E.P. de la Vallée de la Courance a délibéré en vue de modifier ses statuts.

En effet, l'ensemble des compétences du S.I.A.E.P. des Sources du Perrault a été transféré au S.M.E.P.D.E.P. de la Vallée de la Courance depuis le 01/01/2016.

Ainsi, les statuts du S.M.E.P.D.E.P. de la Vallée de la Courance doivent être modifiés :

Article 1 (adhésion des communes de GRANZAY-GRIPT et SAINT-SYMPHORIEN en lieu et place du S.I.A.E.P. des Sources du Perrault) :

- Remplacement du terme « article L5711-1 du CGCT » par le terme « articles L5212-1 et 2 du CGCT » ;
- Suppression du S.I.A.E.P. des Sources du Perrault dans la liste des membres ;
- Ajout des Communes de GRANZAY-GRIPT et SAINT-SYMPHORIEN à la liste des membres ;

Statuts dans leur ensemble :

- Suppression de toute mention du S.I.A.E.P. des Sources du Perrault ;
- Suppression de toute mention d'établissement public de coopération intercommunale membre ;
- Remplacement de la dénomination « syndicat mixte » par la mention de « syndicat intercommunal », le Syndicat Mixte d'Etudes, de Production et de Distribution d'Eau Potable de la Vallée de la Courance devenant Syndicat Intercommunal d'Etudes, de Production et de Distribution d'Eau Potable de la Vallée de la Courance ;

Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, les collectivités adhérentes au S.M.E.P.D.E.P. doivent à leur tour délibérer sur la modification des statuts, dans un délai de trois mois à compter de la présente notification.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir se prononcer sur ces modifications de statut.

Le Conseil Municipal à l'unanimité, approuve la modification des statuts du SMEPDEP de la vallée de la Courance telle qu'elle lui est proposée.

SIGNATURE D'UN AVENANT AU BAIL DE LOCATION DE LA GENDARMERIE

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir l'autoriser à signer l'avenant n°2 au bail de la gendarmerie.

Après avis du service des domaines, le montant du loyer est maintenu à 13 168.38 € par an payable en 2 versements au 30 juin et au 31 décembre, à terme échu.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise monsieur le Maire à signer l'avenant numéro 2 au bail de la gendarmerie.

VENTE DE BIENS COMMUNAUX

Le 15 décembre dernier, le conseil municipal avait délibéré afin de lancer les procédures en vue de vendre à l'amiable les biens suivants, en confiant la vente à un notaire.

Monsieur le Maire a rencontré Maître CAZENAVE, qui, après avoir procédé à une estimation des biens a proposé la signature de mandats :

Bien	Références cadastrales	surface	Estimation domaines	Estimation notaire
Terrain constructible Secteur Grande Fontaine	AL 417 A L 171	311 m2 156 m2	35 000 (global)	30 à 33 000 €
Maison 37, rue André Giannésini	AL 92	1 066 m2	64 000.00 Ou 2 lots à 32 000 et 36 000 €	50 000 à 55 000 €
Gîte communal 6, rue de la Souche	AM 392	643 m2	130 000.00	Entre 135 000 et 145 000 €

Ces mandats sont soumis aux dispositions du code des marchés publics, mais les honoraires de négociation étant inférieurs à 25 000 € pour les 3 biens cumulés, il ne sera pas nécessaire de procéder à une mise en concurrence formalisée.

Il sera par contre nécessaire de fournir, pour la vente les diagnostics obligatoires, soit :

- Plomb
- Amiante
- Termites
- Gaz
- Risques naturels, miniers et technologiques
- Performance énergétique
- Installation électrique
- Installation d'assainissement non collectif
- Risque de mэрule

Monsieur le Maire demande au conseil municipal :

- De l'autoriser à faire procéder aux diagnostics préalables à la vente de ces biens
- De l'autoriser à signer les mandats de vente avec le notaire, en indiquant pour chaque mandat, le prix de vente fixé par le conseil municipal.

- si un bien est mis en vente en dessous de l'estimation du service des domaines, d'indiquer les raisons expliquant cette estimation à la baisse.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- autorise Monsieur le Maire à faire procéder aux diagnostics obligatoires
- autorise Monsieur le Maire à signer les mandats auprès de l'étude de Maître CAZENAVE pour :

Bien	Références cadastrales	surface	Estimation domaines	Montant retenu	Justificatif du montant retenu (si montant inférieur à l'estimation du service des domaines)	Type de mandat	Durée du mandat	Rémunération du mandataire à la charge de l'acquéreur
Terrain constructible non viabilisé	AL 417 et AL 171	311 M2	35 000.00	35 000.00	Conforme à l'estimation des domaines	Mandat de vente non exclusif – rémunération à la charge de l'acquéreur	3 mois renouvelable par tacite reconduction	3.5 % du prix net vendeur + forfait de 2 000.00 = 3 225.00
Maison + terrain 37, rue Giannésini	AL 92	1 066 M2	64 000.00	60 000.00	Estimation du notaire : 50 à 55 000.00 en raison de l'état des bâtiments qui devront être démolis par l'acheteur en raison de graves problèmes de structure	Mandat de vente non exclusif – rémunération à la charge de l'acquéreur	3 mois renouvelable par tacite reconduction	3.5 % du prix net vendeur + forfait de 1 500.00 = 3 600.00
Maison 6, rue de la Souche	AM 392	643 M2	130 000.00	145 000.00		Mandat de recherche d'acquéreur éventuel (frais de publicité engagés par le notaire et à la charge du mandant si la vente ne se fait pas)	6 mois renouvelable par tacite reconduction	3.5 % du prix net vendeur + forfait de 1 500.00 = 6 575.00

COMPTE ADMINISTRATIF 2015

Monsieur le Maire ayant quitté la séance, monsieur Michel MAGNERON, conseiller municipal, présente au Conseil Municipal les résultats du compte administratif 2015 :

SECTION D'INVESTISSEMENT

* dépenses	1 333 313.72
* recettes	<u>1 388 391.80</u>
* résultat 2015	+ 55 078.08
* déficit antérieur reporté (001)	- <u>166 523.37</u>
* résultat cumulé	- 111 445.29

SECTION DE FONCTIONNEMENT

* dépenses	2 223 695.35
* recettes	<u>2 525 631.88</u>
* résultat 2015	+ 301 936.53
* excédent antérieur reporté (002)	+ <u>308 071.12</u>
* résultat cumulé	+ 610 007.65

Il demande au Conseil Municipal de bien vouloir se prononcer sur ce compte administratif.

Le Conseil Municipal à l'unanimité, approuve le compte administratif 2015, monsieur le Maire n'ayant pas participé au vote.

COMPTE DE GESTION 2015

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir se prononcer sur le compte de gestion établi par le Trésorier municipal.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le compte de gestion 2015.

AFFECTATION DU RESULTAT

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal l'affectation des résultats de l'exercice 2015 à reporter sur le budget 2016.

Résultat 2015 de la section de fonctionnement (excédent + ou déficit -)	+ 301 936.53
Excédent reporté de la section de fonctionnement (002 en recettes de fonctionnement sur BP 2015)	+ 308 071.12
Déficit reporté de la section de fonctionnement (002 en dépenses de fonctionnement sur BP 2015)	néant
<i>Résultat cumulé de la section de fonctionnement</i>	<i>+ 610 007.65</i>
Résultat d'investissement 2015 (excédent + ou déficit -)	+ 55 078.08
Déficit antérieur reporté en section d'investissement (001 en dépenses d'investissement sur BP 2015)	- 166 523.37
Excédent antérieur reporté en section d'investissement (001 en recettes d'investissement sur BP 2015)	néant
<i>Résultat cumulé (-) de la section d'investissement</i>	<i>- 111 445.29</i>
Restes à réaliser 2015 dépenses d'investissement	901 057.15
Restes à réaliser 2015 recettes d'investissement	562 638.83
Résultat (-) des restes à réaliser 2015)	- 338 418.32
Besoin de financement sur excédent de fonctionnement 2015 (<u>article 1068 recettes d'investissement</u>) = résultat cumulé de la section d'investissement + ou – résultat des restes à réaliser de 2015	449 863.61
Report en section de fonctionnement (<u>article 002 recettes de fonctionnement</u>) = résultat cumulé de la section de fonctionnement - 1068	160 144.04

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve cette affectation des résultats.

VOTE DES TAUX D'IMPOSITION

Monsieur le Maire exprime devant le conseil municipal les raisons qui le conduisent à proposer une hausse des taux d'imposition :

Comme vous le savez, le contexte pour la commune est difficile cette année :

- Une nouvelle baisse des dotations de l'Etat (moins 130 000 € en trois ans dont une baisse de 70 000 € cette année)
- Le poids du chantier de l'école élémentaire LA FONTAINE qui nécessite une inscription au budget 2016 de 400 000 € en dépenses d'investissement. (le chantier d'environ 3.5 millions d'euros se terminera en 2017).

Pour équilibrer le budget 2016, nous avons revu en détail chaque chapitre en dépenses et en recettes.

Quatre réunions de travail ont permis aux conseillers municipaux qui le souhaitent de participer à la réflexion.

A tout moment de l'année, vous avez la possibilité d'accéder aux comptes de la commune.

Une hausse des impôts est inévitable. Elle est contenue au maximum (un demi point) et nos taux restent inférieurs à ceux des communes de l'agglomération de taille comparables :

<i>Taux de taxe d'habitation</i>	
<i>MAGNE</i>	<i>19.29</i>
<i>MAUZE SUR LE MIGNON</i>	<i>16.04</i>
<i>VOUILLE</i>	<i>17.28</i>
<i>ECHIRE</i>	<i>16.25</i>

Grace à cette recette fiscale supplémentaire (près de 30 000.00 €), notre budget sera équilibré en permettant, par exemple :

- *Le maintien des moyens du service administratif*
- *La finition et le fonctionnement d'un point de ramassage pour les déchets verts*

Je propose également de préserver un budget raisonnable pour nos animations communales et pour l'acquisition et le renouvellement du matériel des écoles et des services.

Le principe d'attribution des subventions aux associations Frontenaysiennes ne change pas en 2016. Une réflexion pourra être menée en commission afin de redéfinir les conditions d'octroi des subventions à partir de 2017.

Je vais donc présenter au vote les nouveaux taux de fiscalité locale nécessaires à l'équilibre du budget 2016 :

	TAUX 2015	BASES 2016	PRODUIT A TAUX CONSTANT	NOUVEAUX TAUX PROPOSES	PRODUIT AVEC LES NOUVEAUX TAUX
TAXE D'HABITATION	15.04 %	3 597 000	540 989	15.54 %	558 973
FONCIER BATI	22.98 %	2 122 000	487 636	23.48 %	498 245
FONCIER NON BATI	62.52 %	128 300	80 123	62.52 %	80 213
TOTAL			1 108 838		1 137 431

TAXE	Moyenne nationale (%) 2015	Moyenne départementale (%) 2015	Taux plafonds (%) 2016
Taxe habitation	24.19	27.26	68.15
Foncier bâti	20.52	23.23	58.08
Foncier non bâti	49.15	62.74	156.85

Le conseil municipal, invité à délibérer, se prononce :

Pour : 19

Abstentions : 3

VOTE DU BUDGET 2016

Monsieur le Marie présente au Conseil Municipal la proposition de budget 2016 qui est votée par chapitre et, pour la section d'investissement, par opération :

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

CHAPITRE – LIBELLE - <i>exemples</i>	PROPOSITION
011 CHARGES A CARACTERE GENERAL <i>(électricité, combustibles, eau, fournitures cantine, fournitures d'entretien et de voirie, fournitures administratives et scolaires, contrats d'entretien et c ...)</i>	542 500
012 CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES <i>(3 départs et trois recrutements en 2016)</i>	1 142 000
014 ATTENUATION DE PRODUITS <i>(dégrèvement de taxe sur le foncier non bâti aux jeunes agriculteurs)</i>	1 400

65 AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE <i>(Indemnités, cotisations retraite et sécurité sociale, service incendie, subvention CCAS)</i>	216 250
66 CHARGES FINANCIERES <i>(intérêts d'emprunts)</i>	105 500
67 CHARGES EXCEPTIONNELLES <i>(titres annulés)</i>	3 500
022 DEPENSES IMPREVUES (maxi 7.5% des dépenses réelles de la section)	32 317.55
042 – OPERATION ORDRE TRANSFERT ENTRE SECTIONS (amortissements des participations)	8 461.10
023 VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	448 432.39
TOTAL CUMULE DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	2 500 361.04

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

70 - PRODUITS DES SERVICES <i>(concessions cimetièrre, antennes...)</i>	170 500
73 - IMPOTS ET TAXES <i>(Taxes foncières payées par la commune)</i>	1 427 473
74 - DOTATIONS <i>(dotations de l'Etat, département...)</i>	596 844
75 - AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE <i>(revenus des immeubles)</i>	50 400
013 ATTENUATIONS DE CHARGES <i>(remboursement des salaires des agents malades et participations de l'Etat pour les emplois aidés)</i>	45 000
77 - PRODUITS EXCEPTIONNELS	0
042 - TRANSFERTS ENTRE SECTIONS (travaux en régie)	50 000
002 RESULTAT REPORTE (excédent année N-1)	160 144.04
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	2 500 361.04

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

CHAPITRE – LIBELLE -exemples	RAR 2015	PROPOSITION
204 - SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES <i>(participations pour extensions de réseaux SIEDS)</i>		1 750
OPERATIONS D'INVESTISSEMENT (art 2031 – 21-23)/opérations(098 – 0107 – 0114- 121 – 0125 – 0129 – 0148 – 0150 - 0160) <i>(détail plus loin dans le tableau de répartition)</i>	901 057.15	482 344
16 EMPRUNTS ET DETTES <i>(remboursement du capital des emprunts)</i>		158 300
040 – TRANSFERT ENTRE SECTIONS (travaux en régie)		50 000
041 – OPERATIONS PATRIMONIALES (frais d'études et d'insertion suivis de réalisation)		18 114.67
020 DEPENSES IMPREVUES (maxi 7.5 % des dépenses réelles de la section)		35 000
001 SOLDE D'EXECUTION (déficit)		111 445.29
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	901 057.15	856 953.96
TOTAL		1 758 011.11

RECETTES D'INVESTISSEMENT

CHAPITRE – LIBELLE	RAR 2015	PROPOSITION
024 – PRODUITS DE CESSIONS		130 000
13 SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT (opération 0150 - GROUPE SCOLAIRE)	562 638.83	
16 EMPRUNT		0
10 DOTATIONS FONDS DIVERS ET RESERVES (hors 1068) <i>(FCTVA – TAXE AMENAGEMENT)</i>		140 500.51
1068 EXCEDENTS DE FONCTIONNEMENT CAPITALISES		449 863.61

021 VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		448 432.39
040 – OPERATIONS D’ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS (amortissement des participations)		8 461.10
041 – OPERATIONS PATRIMONIALES (frais d’études et d’insertion suivis de réalisation)		18 114.67
001 EXCEDENT ANTERIEUR REPORTE		néant
TOTAL DES RECETTES D’INVESTISSEMENT CUMULEES	562 638.83	1 195 372.28
TOTAL		1 758 011.11

REPARTITION DES DEPENSES D’INVESTISSEMENT

OPERATION	MONTANT	PROJET CORRESPONDANT
098 – BATIMENTS COMMUNAUX	5 000	Remplacement d’un volet à la cure
0114 – VOIRIE COMMUNALE	3 000	TRAVAUX ACCESSIBILITE 2016 FAITS PAR ENTREPRISE
0129 – ACQUISITION MATERIEL	27 000	PANNEAU NUMERIQUE D’INFORMATION (7 000) MATERIEL ECOLES (8 250) MATERIEL CENTRE DE LOISIRS (1 000) PROVISION POUR DIVERS MATERIELS NON CHIFFRES (10 750.00)
0144 – ATELIERS COMMUNAUX	7 344	SUPPLEMENT TRAVAUX PLATEFORME DECHETS VERTS
0150 – GROUPE SCOLAIRE	400 000	PHASE 2 – CUISINE ET CLASSES AU DESSUS + DEBUT PHASE 3
0160 – LOGIS RUE GIANNESINI	40 000	AMENAGEMENT DU PARC AVEC INSTALLATION WC

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir se prononcer sur le budget 2016 tel qu’il est proposé.

Le conseil municipal vote pour : 21, abstention : 1

ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION AU CCAS

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'attribuer une subvention de 4 000.00 € au CCAS au titre de l'exercice 2016.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, donne son accord pour l'attribution au CCAS d'une subvention de 4 000.00 e au titre de l'année 2016.

ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS FRONTENAYSIENNES

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'attribuer aux associations Frontenaysiennes les subventions suivantes telles que proposées par la commission « finances » :

ASSOCIATION	Montant sollicité en 2016	Montant proposé par la commission finances
Association des anciens combattants	120	100
Les médaillés militaires	100	100
APE maternelle et primaire	350	350
APE collège	200	150
Les mamans bis	350	300
Les bouts'chou	500	300
Arts et Loisirs	150	120
Le temps des copains	500	500
Vivre l'histoire en Deux-Sèvres	500	300
Rencontres et Loisirs	200	200
TAEKWONDO	800	400
AFFT	1 400	800
RCF – UNION SPORTIVE FRONTENAY -SAINT SYMPHORIEN	2 200	2 000
SEP générale	500	300
SEP Judo	2 500	2 000
SEP Musique	1 500	1 200
SEP Chorale	200	150
SEP Dessin	200	150

SEP Tennis - Badminton	2 100	1 000
SEP Gym volontaire	170	100
SEP danse	1 000	500
Mini Racing 79	250	100
Amicale des Sapeurs Pompiers	250	100
TRUITE DE MERE (APPMA)	100	80
ASSOCIATION CULTURELLE ET SPORTIVE ECOLE MATERNELLE	800	800
ASSOCIATION CULTURELLE ET SPORTIVE ECOLE ELEMENTAIRE	1 500	1 500
ASSOCIATION DONNEURS DE SANG	150	150
ACCA	300	150
Total		13 900

Ont voté pour : 19, abstentions : 2, contre : 1

DEMANDES DE SUBVENTIONS AUX ORGANISMES DE FORMATION

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal, de ne pas accorder de subvention aux associations non Frontenaysiennes :

CENTRE	NOMBRE D'APPRENTIS	MONTANT PROPOSE PAR APPRENTI	MONTANT TOTAL PROPOSE
CHAMBRE DES METIERS NIORT	8 apprentis	0	0
CHAMBRE DES METIERS LA ROCHELLE	2 apprentis	0	0
CFA SAINT MICHEL MONT MERCURE	1 apprenti	0	0
MFR SECONDIGNY	1 apprenti	0	0
MFR ARGENTON LES VALLEES	1 apprenti	0	0

Le conseil municipal, vote :

Pour : 15

Abstentions : 5

Contre : 2

DEMANDES DE SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS DIVERSES

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de ne pas accorder de subvention aux associations suivantes :

ASSOCIATION	MONTANT DEMANDE	MONTANT PROPOSE AU CONSEIL MUNICIPAL
AFM TELETHON	Non précisé	0
ASSOCIATION VALENTIN HAUY	Non précisé	0
AFSEP (sclérose en plaques)	Non précisé	0
UDAF – ESPACE RENCONTRE	200.00 € soit 0.10 /habitant	0
VERDUN 2016 : FORET D'EXCEPTION	Non précisé	0
SECOURS POPULAIRE FRANCAIS	Non précisé	0
PREVENTION ROUTIERE	Non précisé	0
UN HOPITAL POUR LES ENFANTS	Non précisé	0
UNAFAM (Union nationale des amis et familles de malades psychiques)	Non précisé	0
ALCOOL ASSISTANCE – LA CROIX D'OR	Non précisé	0
CONCILIATEURS DE JUSTICE	Non précisé	0

Le Conseil Municipal se prononce :

Pour : 20

Abstentions : 2

ACHAT D'UN LAVE-LINGE ET D'UN SECHE-LINGE POUR LE CENTRE DE LOISIRS

Deux devis sont parvenus en Mairie :

	Lave linge	Prix TTC	Sèche linge	Prix TTC	Total TTC
E. LECLERC	BOSCH 7 KG	449.00	LADEN 8 KGS	379.00	828.00
BUT	BOSCH 8 KG	449.00	LADEN 9 KGS	369.99	818.99
	ASSURANCE + 3ANS	109.99	ASSURANCE + 3ANS	69.99	179.98
	Total But				998.97

Le conseil municipal est invité à faire le choix du matériel et du fournisseur.

La dépense sera imputée sur l'opération 0129- acquisition de matériel – article 2184.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de retenir l'offre du magasin BUT pour un montant de 818.99 € TTC et de ne pas prendre l'assurance complémentaire proposée par ce magasin.

SIGNATURE D'UNE CONVENTION AVEC EDF POUR UNE PARTICIPATION DANS LE CADRE DES CERTIFICATS D'ECONOMIE D'ENERGIE

Monsieur le maire informe le conseil municipal de la possibilité d'obtenir, par le biais des fournisseurs d'énergie, une aide financière pour les travaux d'isolation du bâtiment à étage comprenant le

restaurant scolaire et des classes, dans le cadre de l'opération de construction et réhabilitation du centre de loisirs, de la cuisine et du bâtiment existant à l'école élémentaire La Fontaine.

Cette aide s'élèverait à 2 874.14 €.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir l'autoriser à signer cette convention.

Le Conseil Municipal donne son accord à l'unanimité.

La séance se termine à 22 h 30.